

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2022 RELATIF
À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

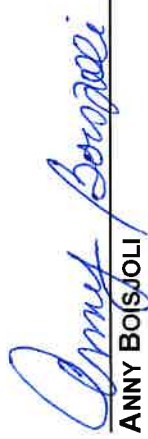
Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume a adopté le *Règlement numéro 272-2024 modifiant le Règlement numéro 256-2022 relatif à la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Le *Règlement numéro 272-2024 modifiant le Règlement numéro 256-2022 relatif à la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 106, rue Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Guillaume, ce 14 janvier 2025.


ANNY BOISJOLI

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume certifie par la présente avoir publié, en date du 14 janvier 2025, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 272-2024 modifiant le Règlement numéro 256-2022 relatif à la gestion contractuelle* ci-joint, en affichant une copie aux deux endroits déterminés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 janvier 2025.


ANNY BOISJOLI
Directrice générale et greffière-trésorière